

## Abus de confiance, arnaque et violences dans 1 couple non-marié

Par **Fabienne12**, le 10/05/2010 à 12:17

Bonjour, je ne sais plus quoi faire pour obliger mon compagnon-avec lequel je veux rompre- à honorer la dette de 15000 € qu'il a envers moi après 3 ans de vie à mes crochets. Il n'a jamais accepté de signer 1 reconnaissance de dette. Je l'ai accepté dans mon mobil-home lorsqu'il avait eu besoin d'un toit, il y a plus de 3 ans, et il a progressivement pris possession des lieux, ainsi que du matériel du quotidien, et de tout mon argent. Il m'a manipulé et a abusé de ma confiance par des mensonges et en jouant sur mes sentiments. J'ai compris trop tard à quel point je me faisais arnaquer. De plus il est alcoolique et j'ai subi des violences répétées, à tel point que dernièrement j'ai quitté ce logement (qui m'appartient) pour ma propre sécurité, car il a déjà tenté de me tuer. Il me menace de ces violences (envers moi ou mes parents retraités, ou de détruire mon mobil-home), et de ne pas me rendre l'argent lorsque je lui demande de quitter le mobil-home que je voudrais revendre. Il a beaucoup détérioré ce logement par des actes de violence et d'impulsivité. A présent je suis au chômage, et en difficultés financières à cause de sa malhonnêteté, alors que lui travaille à son compte grâce à mon aide! J'ai peur de lui car je sais de quelles violences il est capable, et à quel point il est malhonnête. Je me sens coincée, il sait que je suis en difficulté financière et se sert de mon besoin d'argent pour s'imposer chez moi, alors que je lui demande depuis plusieurs mois de quitter mon mobil-home. Que puis-je faire pour qu'il reconnaisse réellement sa dette d'argent envers moi, et qu'il me rembourse? Merci de me conseiller.

Par **abdoul aziz**, le 10/05/2010 à 18:59

En effet il est difficile de réclamer une dette sans preuve, mais du fait que vous êtes victime d'agression de sa part alors vous pouvez porter plaintes contre lui pour coups et blessures. En outre concernant l'abus de confiance il faut un contrat au préalable sinon il n'y a pas d'abus de confiance .

Par **Fabienne12**, le 11/05/2010 à 08:42

Merci de m'avoir répondu, mais malheureusement je n'ai jamais fait constater les agressions par mon médecin. Néanmoins mon médecin est au courant de mes problèmes avec lui, et je pense qu'on peut quand même faire quelque chose puisque je suis soignée pour dépression ayant pour cause cette situation.

J'ai également appris sur ce site que je pouvais demander conseil gratuitement au TGI, ce que je vais faire.  
Encore merci.